

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MARDI 18 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit février à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2020

Présents : MM. Adam, Taupin, Micat, Mmes Prieur, Tartarin, Michener, Joubert

Excusés : MM. Roulet, Vandenhecke, Verna, Mmes Galisson, Beauvais, de Saint-Seine

Secrétaire de séance : **Mme Joubert**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

- **Décision n° 02-2020** : Une convention d'honoraire a été signée avec Maître Monamy afin d'engager un recours contentieux contre les arrêtés préfectoraux autorisant l'installation d'éoliennes

- **Décision n° 03-2020** : Révision annuelle du loyer de Mme RENET au 6 février 2020 : 242.87 € (montant du loyer précédent : 240 €)

- **Décision n° 04-2020** : Révision annuelle du loyer de Mme CHAUMONT au 1er février 2020 : 343.24 € (montant du loyer précédent : 340 €)

- **Décision n° 05_2020** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 14 rue des Fontaines appartenant à M. MERY Yves

N° 2020-07 : DÉGRÈVEMENT POUR PERTE DE RÉCOLTE – REVERSEMENT AU FERMIER

7.10 Finances locales - divers

Le maire explique au conseil municipal qu'un dégrèvement de la taxe foncière pour perte de récolte a été effectué par le service des impôts fonciers.

La commune étant propriétaire de plusieurs parcelles concernées par ce dégrèvement, celle-ci doit reverser le montant alloué au fermier comme le stipule l'article L 411-24 du code rural.

Les reversements à effectuer sont les suivants :

Fermier – locataire	Parcelles	Montant du dégrèvement
TAUPIN Michel	ZO 80 – Les Tailles de Louris	1 €
GERVAIS Benoît	ZO 67 – La Croix Tire-Œil	3 €
FRICOT André	ZD 21 – Bellevue	1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** de reverser aux fermiers les sommes allouées à la commune au titre du dégrèvement de la taxe foncière pour perte de récolte,
- **Indique** que la somme allouée sera déduite du montant du fermage.

N° 2020-08 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE GEORGES BESSE DE LOCHES

7.5 Finances locales – subventions

Le collège de Loches demande une subvention pour une élève domiciliée à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin pour un séjour scolaire à Nantes St Nazaire du 9 au 10 avril 2020.

Il est rappelé qu'habituellement la commune accorde des subventions uniquement pour les voyages linguistiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas attribuer de subvention pour le séjour scolaire à Nantes St Nazaire organisé par le collège Georges Besse de Loches du 9 au 10 avril 2020

N° 2020-09 : DISSIMULATION DES RÉSEAUX RUE RABELAIS – PROGRAMME DE SÉCURISATION

1.1 Commande publique – marché public

Suite au nouveau chiffrage réalisé par le SIEIL, le maire propose d'engager l'opération d'effacement des réseaux de la Rue Rabelais.

Le coût des travaux est le suivant :

Travaux	Coût total des travaux	Travaux pris en charge par ORANGE	Quote-part pris en charge par le SIEIL	Coût pour la commune
Dissimulation du réseau électrique	78 935,60 €		78 935,60 €	0 €
Dissimulation du réseau de télécommunication	32 071,00 €	5 593,56 €		26 477,44 €
Dissimulation du réseau éclairage public	24 539,35 €		14 314,62 €	10 224,73 €
TOTAL	135 545,95 €	5 593,56 €	96 524, 11 €	36 702,17 € (montant à inscrire au budget en dépense) + 3 273,89 € (fond de concours sur le réseau télécommunication)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de dissimulation des réseaux de la rue Rabelais présenté par le SIEIL,
- **S'engage** à inscrire au budget primitif 2020 le financement nécessaire à la réalisation du projet soit 36 702,17 €,
- **Autorise** le maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Questions diverses

Enquête publique - Procédure d'expropriation de la parcelle n°C351 appartenant à Mme Champigny

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin d'accès au futur parking situé derrière l'école, l'enquête publique se déroulera du lundi 24 février 2020 à 9h au lundi 9 mars 2020 à 16h30. Le commissaire enquêteur, M. François BEL, sera présent à la mairie le jeudi 27 février de 9h30 à 12h30 et le lundi 9 mars de 13h30 à 16h30.

La commune devra régler les frais suivants :

- Publication dans la Nouvelle République : 1 760,00€
- Commissaire enquêteur : 1 500,00€

Programme de voirie 2020 – Estimatif des travaux

Le cabinet Lacaze a réalisé l'estimatif pour les travaux 2020. Suite à la commission des chemins qui s'est réunie le jeudi 6 février, des travaux de voirie seront réalisés aux lieux suivants, pour un montant total TTC de 46 542,20€ dont 2450,00€ de frais de maîtrise d'œuvre :

- La Besnardière : 17 263,20€
- La Renardière : 1 056,60€
- Les Saulquins : 13 471,20€
- entre La Folleterie et La Girardière : 12 301,20€

FREDON – Adhésion 2020

La commune a adhéré en 2019 au FREDON afin de participer notamment à la lutte collective contre les ragondins. Cette adhésion permet aux piégeurs de déclarer leurs captures au FREDON et d'être indemnisés.

La cotisation annuelle de 2019 s'élevait à 102€. Pour l'année 2020 elle est de 169.90€ et se répartie ainsi :

- abonnement de 100€
- adhésion de 0.10€ par habitant (population de la commune = 699, source INSEE année 2017).

Affaire TREFOUS

L'entreprise a prévu d'intervenir la semaine du 24 au 28 février 2020 pour la réparation des menuiseries extérieures de l'école.

Réunion COPIL Esves du 6 février 2020 à Ligueil

Le prochain projet de travaux concerne la commune de Ligueil pour un coût de plus de 300 000€ dont une partie est prise en charge par l'agence de l'eau. La communauté de communes Loches Sud Touraine et le département participeront également au financement du projet.

Lisa et Guillaume, techniciens de rivières, doivent venir courant mars pour revoir les problèmes de la lagune.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :

- *le Mardi 10 mars 2020 à 20 h30*

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour **du conseil municipal du 18 février 2020**

	Délibérations
2020-07	Dégrèvement pour perte de récolte – reversement au fermier
2020-08	Demande de subvention du collège Georges Besse de Loches
2020-09	SIEIL – dissimulation des réseaux Rue Rabelais, programme de sécurisation

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2020

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Excusée
Galisson Anne-Sophie	Excusée
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	Excusé
Saint-Seine (de) Chantal	Excusée
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusé
Verna Patrick	Excusé